

RAPPORT AU CONSEIL DE LA METROPOLE

Cadre de vie, traitement des déchets, eau et assainissement

■ Séance du 20 Juin 2019

11189

■ Approbation de la création et l'affectation d'une opération relative à la remise à niveau de la station d'épuration du Frioul à Marseille

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

La station d'épuration du Frioul, sur la commune de Marseille, a été réalisée en 1974. Elle se situe à l'arrière de la digue du Berry sur l'île de Pomègues. Les eaux traitées sont rejetées en mer au droit de la station, en cœur du parc national des calanques.

Face au vieillissement de l'installation, une étude de faisabilité a été réalisée en 2018 pour étudier les possibilités de raccordement de l'île au continent. La remise à niveau de la station d'épuration est ressortie comme étant la solution la plus fiable, la plus respectueuse du milieu marin et la plus économique.

La reconstruction de cet ouvrage doit permettre d'améliorer la qualité du traitement, l'intégration paysagère de l'équipement ainsi qu'une limitation des nuisances olfactives.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de l'Environnement ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- L'information au Conseil de Territoire Marseille Provence du 20 juin 2019 ;

Oùï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il est nécessaire de remettre à niveau la station d'épuration du Frioul ;
- Qu'il convient de créer et d'affecter une opération, d'un montant de 3 000 000 €HT, pour la réalisation de l'ensemble des travaux nécessaires.

Délibère

Article 1 :

Sont approuvées la création et l'affectation d'une autorisation de programme pour la remise à niveau de la station d'épuration du Frioul à Marseille d'un montant de 3 000 000 euros HT.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits sur le budget annexe de l'assainissement du Conseil de Territoire Marseille Provence : Programme Assainissement – code AP 191112AS - Sous-Politique F110 – Opération 2019104900 - Natures 2031 et 2315.

L'échéancier prévisionnel des crédits de paiement s'établit comme suit :

Année 2019 : 30 000 euros HT
Année 2020 : 80 000 euros HT
Année 2021 : 2 047 500 euros HT
Année 2022 : 842 500 euros HT

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence ou son représentant, est autorisé à solliciter des aides financières auprès de l'Union Européenne, l'Etat, la Région Sud Provence-Alpes-Côte-D'azur, le Département des Bouches-du-Rhône, les communes membres de la Métropole Aix-Marseille-Provence, l'Agence de l'Eau, l'ADEME, ainsi qu'auprès de tout autre organisme susceptible d'apporter sa contribution, et à signer tout document y afférent, notamment toute convention d'exécution de subvention, pour la réalisation de cette opération.

Pour enrôlement,
Le Vice-Président Délégué
Eau et Assainissement

Roland GIBERTI

METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AU RAPPORT AU CONSEIL TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

Approbation de la création et l'affectation d'une opération relative à la remise à niveau de la station d'épuration du Frioul à Marseille 13007.

La station d'épuration du Frioul, sur la commune de Marseille, a été réalisée en 1974. Elle se situe à l'arrière de la digue du Berry sur l'île de Pomègues. Les eaux traitées sont rejetées en mer au droit de la station en cœur du parc national des calanques.

Face au vieillissement de l'installation, une étude de faisabilité a été réalisée en 2018 pour étudier les possibilités de raccordement de l'île au continent. La remise à niveau de la station d'épuration est ressortie comme étant la solution la plus fiable, la plus respectueuse du milieu marin et la plus économique.

La reconstruction de cet ouvrage doit permettre d'améliorer la qualité du traitement, l'intégration paysagère de l'équipement ainsi qu'une limitation des nuisances olfactives.

Description du projet :

- Le projet consiste à réhabiliter ou remplacer la station d'épuration existante en réalisant sa mise aux normes et d'effectuer des améliorations sur le réseau amont pour s'affranchir des entrées d'eaux de mer.
- Il prévoit également le réaménagement des locaux, le confinement des boues.
- L'étude de 2018 a évalué le montant de l'opération à 3 000 000,00 € HT.
- Le financement est assuré par le budget annexe de l'assainissement du Territoire Marseille Provence de la Métropole

CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022
30 000 € HT	80 000 € HT	2 047 500 € HT	842 500 € HT

Enjeux pour la Direction de l'Eau et de l'Assainissement

- Assurer la conformité des installations.
- Lutter contre la pollution du milieu marin.